

LA VIE DU VILLAGE

Conseil municipal séance ordinaire du 29 septembre 2016



Présents : M. DUCHATEAU, Mme PAJNIC Marie-Pierre, M. RICHETIN Guy, Mme CRASSON Sybille, Mme DESPREZ Edwige, Mme FOUGNIES Annick, Mme PORCHER Marie-Laure, Mme Z'YLA Sophie, M. CHAUVIGNY Alain, M. ELOY Christian, M. LOUIS Éric, M. BRUNEAU Sébastien, M. ALLIX Sébastien.

Absents avec pouvoir :
RIFAUT Pascal pouvoir à Mme CRASSON Sybille

ORDRE DU JOUR :

- 1 Informations diverses
- 2 Délibérations
- 3 Questions diverses

1 Les informations diverses

M. le Maire laisse la parole à M. ALLIX Sébastien, pour nous exposer le projet d'une action citoyenne avec des « **Volontaires Secours** », projet s'inscrivant dans le programme « **Ville-Saint-Jacques Ensemble** ».

Il est rappelé qu'un bon nombre de vies pourrait être sauvé si au moins 20% de la population était formée aux gestes de premier secours. L'objectif étant de proposer une formation **PSC1** (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) à des volontaires du village et de mettre aussi à disposition un **Défibrillateurs Autonome Externe (DAE)**.

Le conseil municipal acte le principe de cette action citoyenne. Un groupe de travail est donc constitué et travaillera en partenariat avec le CCAS pour l'étude de ce dossier (choix du prestataire, signature de convention, budget, organisation).

Le conseil municipal prend connaissance :

De la démission de M. DUVAL Patrick au sein du conseil municipal. Au nom du conseil, nous le remercions pour son action au service de l'intérêt général et des habitants de la commune.

Des différents bilans et rapports d'activités reçus au titre de l'exercice 2015 du SDESM, du SIDASS, ERDF, SIRMOTOM, ERDF.

SIDASS : Une précision est apportée concernant la surtaxe votée par le comité syndical le 15 décembre 2015, cette surtaxe de 40 € annuel payable d'avance au semestre a été instaurée pour permettre des opérations d'investissement et notamment la réhabilitation de la station d'épuration sur Ville-Saint-Jacques. Un courrier a été fait au SIDASS pour proposer un objectif cible de 1200 habitants au vu du recensement effectué en début d'année (le chiffre officiel sera connu en début d'année 2017) et du nombre possible de futures constructions et donc d'habitants.

LA POSTE : La poste a adressé aux habitants des cours communes et des rues privées un courrier pour déplacer les boîtes aux lettres en bordure de voies publiques. Une réunion avec le service de la poste de Montereau été fixée en mairie le mardi 20 septembre, ce rendez-vous n'a pas été honoré par la poste. Une autre réunion sera donc reprogrammée. (affaire à suivre)

COMMISARIAT DE POLICE : Lors de la fermeture de la gendarmerie, il y a quelques années, l'Etat avait garanti la pérennité du commissariat de Moret. Aujourd'hui, suite à la proposition du Maire d'Avon de financer un nouveau commissariat, l'Etat envisage de regrouper les commissariats de Fontainebleau et de Moret. Les maires de la communauté de communes en zone police signeront une pétition contre cette fermeture.

BOULANGERIE : M. BAVAY nous informe qu'il a repris en sa qualité d'artisan boulanger, la boulangerie 2 place de l'église.

SDESM : La borne de recharge pour les véhicules électriques a été mise en service place de l'église, les usagers munis d'une carte pourront désormais l'utiliser.

SIRMOTOM, le point positif concerne la baisse de la taxe d'ordure ménagère avec par contre un mécontentement des habitants sur le ramassage tardif le vendredi après-midi.

DIAGNOSTIC Ad'Hap : Petit rappel - Un groupement de commandes pour « la mise à jour des diagnostics accessibilité ERP (Etablissement Recevant du Public) et pour l'élaboration d'Accessibilité Programmée (Ad'Hap) a été passé avec la communauté de communes de Moret Seine et Loing. Le bureau d'études CITAE a été missionné pour effectuer les diagnostics sur les différents sites communaux. Un agenda sera établi avec l'assistance du bureau d'études pour programmer la mise aux normes de l'accessibilité des bâtiments communaux.

ORANGE : D'ici le 31 décembre 2017, la société ORANGE va procéder à la dépose des cabines téléphoniques sur l'ensemble du territoire suite à une évolution des usages qui accordent une place prépondérante à la téléphonie mobile.

ÉCOLE : Dès la rentrée notre nouvel agent M. Vincent MOREAU a repris l'action sécurité aux abords de l'école, des incivilités sont toujours observées, un arrêté sera pris et des panneaux de signalisation seront donc implantés pour sécuriser l'environnement de l'école.

Nous avons une répartition homogène des élèves sur 4 classes ; concernant les NAP (Nouvelles Activités Péri-scolaires) se pose le problème de recrutement de personnel.

Mme FOUGNIES Annick et Mme DESPREZ Edwige nous informent que par le biais de la bibliothèque, du 13 mars au 17 mars 2017, les élèves bénéficieront d'un outil culturel de proximité : le Mobil'histoire 77. Celui-ci a été réservé pour leur permettre de bénéficier gratuitement d'expositions temporaires sur une thématique historique.

Concernant le panneau d'affichage, Mme DESPREZ demande s'il peut être déplacé vers le petit chemin pour être visible par le plus grand nombre.

NETTOYONS LA NATURE : L'opération « Nettoyons la nature » n'a pas eu lieu le dimanche 25 septembre 2016 pour cause de météo défavorable, elle est reportée au printemps prochain et sera certainement associée à une opération « embellissons notre rue ».

VARENNES SUR SEINE : La commune de Varennes sur Seine, nous informe de la révision de Plan d'Occupation des sols et du Plan Local d'Urbanisme.

DÉPARTEMENTALE D 403 : M. RICHETIN nous informe que la commission des routes du Conseil Départemental doit rendre le 10 octobre prochain son avis sur notre demande de subvention sur l'aménagement d'écluses sur la RD 403.

GENS DU VOYAGE : Début juillet, Mme PAJNIC Marie-Pierre a géré avec l'association « le Rocheton » l'arrivée sur le stade des gens du voyage. Une convention a été signée et une indemnisation a été perçue par la commune au titre d'une participation forfaitaire de leur consommation d'eau et d'électricité. Afin que le stade reste un espace de jeux pour les jeunes et qu'il soit sécurisé, la commission travaux doit proposer un dispositif adéquat.

SITE DU MARRONNIER : Pour limiter les incivilités, un règlement d'utilisation a été établi et donné à tous les présidents d'associations lors de la réunion annuelle de planification de la salle du marronnier.

URBANISME : L'achat de la parcelle Y40 est sur le point d'être enfin concrétisé. Petit rappel, cette parcelle doit être acquise dans le cadre de l'aménagement d'un ouvrage destiné à recevoir les eaux pluviales de la rue Grande (délibération N°09-2016).

VITRAUX DE L'ÉGLISE : La réfection des vitraux de l'église a commencé et sera terminée très prochainement.

2 Délibérations

Suppression d'un poste d'agent technique de 1ère classe et création d'un poste d'adjoint principal de 2ème classe

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des états de service d'un agent technique municipal et de son éligibilité au titre de l'avancement de grade. Il appartient à l'assemblée délibérante de créer un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et de supprimer le poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er octobre 2016. Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et de supprimer l'actuel poste d'adjoint technique de 1ère classe à compter du 1er octobre 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide la suppression**, à compter du 1er octobre 2016 d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 1ère classe.
- **Décide la création**, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe.

PRECISE - que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Recomposition du conseil communautaire dans le cadre de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » à la commune de Flagy

Suite à la demande des services préfectoraux en date du 24 août dernier et en complément de la délibération n°19-2016 en date du 22/06/2016, il faut déterminer le nombre et la répartition des sièges.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉTERMINE le nombre et la répartition des sièges selon les modalités prévues au II à VI de l'article L 5211-6-1 du CGCT. (51 sièges au total, dont 1 siège pour Flagy).

Pour décisions

Dans le cadre des délégations accordées à M. le maire (délibération 18/2014) une convention a été signée avec la communauté de communes de Moret Seine et Loing pour la mise à disposition de tablettes pour les bibliothèques. Cette convention est conclue pour 1 an à compter du 1er septembre 2016 et renouvelable par reconduction expresse chaque année dans la limite de 2 ans.

3 Questions diverses

M. ELOY Christian fait une demande pour que les avaloirs sur les routes soient nettoyés plus régulièrement surtout en cas de pluies. L'information sera faite au personnel technique.

Mme PORCHER Marie-Laure, pose le problème des terrains non entretenus, que peut-on faire ? Ce problème étant d'ordre privé la mairie n'a pas le droit d'intervenir.

M. LOUIS informe le conseil qu'une demande a été faite par le syndicat de chasse pour l'installation d'une cabane. Demande à étudier.

Mme DESPREZ Edwige soumet l'idée de déplacer le panneau d'information à l'école et rappelle la venue du camion expo Mobil'histoire du service des publics des archives départementales de Seine et Marne durant une semaine près de l'école.

ACTUALITES & INFORMATIONS



Modification du règlement intérieur des déchetteries SIRMOTUM

La déchetterie est une installation ouverte à tous les usagers du territoire du SIRMOTOM pour le dépôt sélectif des déchets dont ils ne peuvent se débarrasser de manière satisfaisante avec les modes de collecte proposés par la collectivité.

Déchetterie de VOULX Tél : 01 60 96 90 04

Route de Saint Ange - 77940 Voulx

Déchetterie de MONTEREAU Tél : 01 60 57 00 52

1 rue des Près Saint Martin - 77130 Montereau

Les déchetteries ne sont accessibles qu'aux usagers titulaires d'une carte d'accès de déchetterie délivrée par les services du SIRMOTOM. Cette carte d'accès doit obligatoirement être présentée à l'entrée du site, accompagnée d'une pièce d'identité, pour pouvoir effectuer les dépôts dans la limite des quantités autorisées. Ce document doit correspondre au nom identifié par la lecture de la carte d'accès.

Cette mesure vise à éviter le « trafic de carte d'accès » que nous avons constaté en déchetterie, et qui permettait à des usagers appartenant à d'autres collectivités de venir déposer des déchets sans pour autant contribuer au financement du service.

L'opération « **Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets** » est à nouveau ouverte au SIRMOTUM. Les inscriptions sont à réaliser directement sur le site www.sirmotom.fr



Pour voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux élections présidentielles d'avril et mai 2017 et aux élections législatives en juin 2017, les citoyens français doivent être inscrits sur les listes électorales au plus tard le 31 décembre 2016. Munissez-vous de votre carte d'identité, d'un justificatif de domicile et de l'ancienne carte électorale. Inscriptions en mairie mercredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 10h30 à 12h30.

La boulangerie à Ville-Saint-Jacques

Après le départ de Brigitte et Sylvain Biot, notre boulangerie a ouvert ses portes le 17 août. **Eric Bavay** est le nouveau boulanger. Il a une employée, Madame Michèle Rabut qui habite Ville-Saint-Jacques et qui assure la vente.

Les horaires sont les suivants :

Du mardi au samedi de 7h00 à 13h30 et de 16h00 à 19h30 Le dimanche de 7h00 à 13h30.

Fermé le dimanche après-midi et le lundi.

Le redémarrage de la production a été difficile car le boulanger comptait sur l'aide du minotier "Banette" comme cela se pratique habituellement mais cela ne s'est pas déroulé comme prévu. Il a dû rappeler son prédécesseur car les machines sont complexes et un apprentissage est nécessaire.

Tout est maintenant rentré dans l'ordre.

Nous devons privilégier le commerce de proximité.

Une borne de recharge pour véhicules électriques accessible sur la commune

Une borne de recharge pour véhicules électriques est accessible au centre-ville pour tous les habitants. Cette borne est installée par le syndicat départemental des énergies de Seine et Marne (SDESM) qui prévoit d'en installer 150 comme celle-ci sur l'ensemble du département.

Un maillage départemental :

L'objectif du SDESM est d'encourager le développement du véhicule électrique en Seine et Marne. À ce jour, seulement 1000 véhicules électriques sont immatriculés dans le département.

L'installation de ces bornes selon un maillage précis dans les cœurs de villes et villages permettra de rassurer le conducteur en lui assurant un maximum de 20 km entre deux bornes. L'autonomie de la plupart des véhicules électriques étant de 100 à 150 km.

Les types de recharge disponibles :

Aujourd'hui, plusieurs modèles de recharge coexistent. On distingue les véhicules se rechargeant en courant continu et ceux pouvant accepter du courant alternatif. La borne installée est équipée de deux prises permettant de recharger l'ensemble des véhicules électriques ou hybrides actuellement sur le marché. Une première prise dite E/F est une prise de 3 kVA de puissance, utilisable par tous les véhicules, mais nécessitant un temps de charge complète de 6 à 8 heures. La seconde prise est une prise type 2 utilisable par les véhicules se rechargeant sur du courant alternatif et permettant de limiter le temps de charge à 1 h 30 grâce à une puissance de 18 kVA.

Comment utiliser la borne ?

Pour utiliser le service de charge, il suffit de s'enregistrer sur le site internet www.ecocharge77.fr. Un coût de 5 € est demandé à l'enregistrement pour obtenir le badge d'accès aux bornes. Ensuite Le service est prépayé à raison de 0.5 € par charge quels que soient le temps et la puissance utilisée.

Stationnement près de la borne : Il est demandé aux automobilistes de ne pas stationner devant la borne.

Cette place est exclusivement réservée aux conducteurs souhaitant recharger leur véhicule électrique.

Sapins de Noël à Ville-Saint-Jacques

Comme l'an passé l'amicale scolaire propose une vente de sapins de Noël épicéa et nordmann, sur réservation avec enlèvement le jour du marché de Noël. Il y en aura également à vendre le jour J, le dimanche 4 décembre.

Préparons Noël à Ville-Saint-Jacques

Afin d'apporter un maximum de magie de Noël à notre village, la commission cadre de vie, souhaite décorer la place de l'église.

ATELIERS DE CONFECTION DE DECORATIONS :

Le dimanche 20 novembre de 10h à 12h et le samedi 26 novembre de 14h à 17h Salle des « grandes vignes » sur le site du marronnier.

Ateliers ouverts à tous et sans inscriptions. Si vous ne pouvez pas être présents à ces ateliers, vous pouvez confectionner vos objets chez vous et nous vous donnons rendez-vous place de l'église pour que chaque décoration trouve sa place le dimanche 27 novembre à partir de 14h.

VOS RENDEZ-VOUS



14 à 18h : Art'Actif d'automne
Salle des fêtes / Municipalité

OCTOBRE 2016						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

A partir de 10h : Vendanges Vignes du Cormier / Confrérie de Saint-Vincent

16h : Conte gourmand Bibliothèque / Inscription obligatoire

Le dicton du mois

« Quand octobre prend sa fin,
Dans la cuve est le raisin »



14h à 18h : Jeux de société
Salle des fêtes / Comité des fêtes

10h30 : Commémoration du 11/11
Rdv à la mairie pour départ vers le cimetière. Suivi d'un pot de l'amitié dans la salle des fêtes

20h00 : Soirée Beaujolais
Salle des fêtes / Confrérie de St-Vincent (sous réserve)

NOVEMBRE 2016						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

10-12h le 20/11 et 14-16h le 26/11 : Confection décorations de Noël.
Salle des grandes vignes

Stage de digitoponcture
Salle des fêtes / Owavi Ori Dance
À partir de 14h :
Décorations de Noël
Place de l'église

Le dicton du mois

« Brouillard en novembre,
L'hiver sera tendre »



14h à 16h00 :
Goûter intergénérationnel
Salle des fêtes / CCAS / Séniors / Ecole

18h à 21 h : Soirée jeunesse
Salle des fêtes / CCMSL

DÉCEMBRE 2016						
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Journée : Marché de Noël
Cour Mairie et salle des fêtes
Comité des fêtes

20h30 : Soirée diaporama
Salle des grandes vignes
Atelier Yapafoto

Le dicton du mois

« Neige de décembre
Est engrais pour la terre »

Mairie au 52, rue Grande
77130 VILLE-SAINT-JACQUES
tél : 01 60 96 66 01
mairie.ville.st.jacques@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture de la Mairie :
- mercredi de 8h30 à 12h00
et de 14h00 à 18h00
- samedi de 10h30 à 12h30



Site officiel

Prochain conseil :
jeudi 8 décembre 2016 à 20h45